

CNT-INFOS



Octobre 2012

BULLETIN D'INFORMATION DES SYNDICATS CNT DE LA RÉGION PARISIENNE
33, RUE DES VIGNOLES, 75020 PARIS / MAIL : BR.RP@CNT-F.ORG / WEB : WWW.CNT-F.ORG/URP

La CNT... qui sommes-nous ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation – telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité – englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts. Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social. Parce qu'elle offre une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société.

DE COMBAT ! Parce que la plupart des syndicats sont actuellement englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes. Parce que l'État et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles. Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott, etc.). Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les permanents syndicaux, dans leur ensemble, génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations. Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes. Parce que nos délégués sont élus sur des mandats précis et qu'ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat. Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme. Parce que nous préconisons l'auto-organisation des luttes (comités de grève, coordinations, etc.).

ET SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population, et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles ou intercatégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal-logés, des sans-papiers, des lycéens et des étudiants sont aussi les nôtres. Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux.

DE LA LUTTE SECTORIELLE... À L'UNITÉ INTERPROFESSIONNELLE



La rentrée sociale 2012 est caractérisée par la multiplication des plans de liquidation des emplois et des vagues de licenciements dans de nombreux secteurs professionnels, avec comme symbole la fermeture du site PSA d'Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis et la suppression de plus de 3 000 emplois, rien que sur ce site. Mais le groupe frappe aussi en province, en particulier à Rennes. Sans oublier le sous-traitant Magneto, qui est situé dans la même localité, où 318 postes sont menacés.

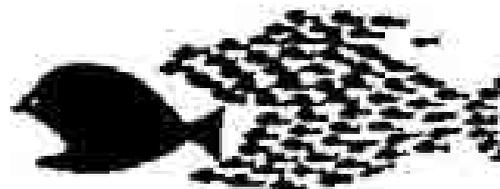
La liquidation programmée de milliers d'emplois ne se limite pas au secteur de l'automobile mais concerne toute l'économie : la téléphonie, le secteur paramédical, avec Sanofi qui envisage la suppression de plus de 2 000 emplois, en particulier à Toulouse et Montpellier, ou les Laboratoires Fournier, qui prévoient la fermeture de l'usine de Daix en Côte-d'Or, avec ses 300 salariés. Parmi les fossoyeurs de l'emploi, nous trouvons également Carrefour, la Fnac, TUI, Doux, Casino, plusieurs banques, comme la BNP, la Société générale ou le Crédit agricole,

Novatrans, une filiale de la SNCF, ou AnsaldoBreda, à Cannes, sous-traitant ferroviaire de la RATP qui dénonce le contrat et condamne le site et ses 114 employés, le secteur de la presse avec *Le Midi Libre* à Toulouse, *L'Indépendant* à Perpignan.

Et la liste noire est loin d'être close, car les patrons n'en ont jamais assez. Dans ce cadre, attendre chacun dans son coin le couperet du licenciement sec ou le miroir aux alouettes du plan de sauvegarde de l'emploi, c'est se résigner, capituler sans combattre, abdiquer toute dignité. **Aussi devons-nous favoriser toutes les initiatives, coordinations, intersyndicales de lutte qui iront dans le sens d'un combat interprofessionnel, afin de construire un véritable rapport de force face au patronat et à l'État, puis face à Pôle emploi (voir page suivante).**

Il s'agit de construire un front social du refus de la logique de ce système capitaliste, en sa battant sur des revendications claires et unitaires : maintien de l'emploi, y compris par la reconversion de l'entreprise, et coordination des salariés des entreprises en lutte et des précaires.

Seule la lutte paie ! Unité syndicale !



**LA CNT, CANDIDATE AUX ÉLECTIONS
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)
DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2012,
VOIR EN PAGE 3**

PÔLE EMPLOI RENFORCE LE CONTRÔLE SOCIAL

Dans le contexte de crise où l'emploi manque cruellement, Pôle emploi (ex-ANPE/Assedic) constitue un outil de contrôle social plus redoutable que jamais. Sa mission : réintégrer de force les « improductifs » dans les liens du travail, et surtout du travail précaire.

Afin de généraliser le travail précaire par un chantage à l'indemnité, le patronat se dote en 2001 du plan d'aide au retour à l'emploi (Pare), qui établit pour la première fois une responsabilité individuelle du travailleur face à un marché de l'emploi déprimé. Résultat : entre 2001 et 2002, le nombre de radiations augmente de 35 %.

En 2006, le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) introduit le suivi mensuel personnalisé (SMP). **Le travailleur privé d'emploi se voit alors contraint de se rendre à un entretien mensuel sous peine de radiation.** Résultat : de 2004 à 2006, dans les motifs de sorties de l'ANPE, le nombre de radiations « accidentelles » a augmenté de 30 %, celui des radiations administratives (absence à convocation) de 39 %, celui des « autres motifs » (sanctions) de 28 %, et les entrées en emploi ou en formation... de 2 %.

En 2009, la fusion de l'ANPE et du réseau des Assedic crée un organisme unique censé à la fois indemniser les travailleurs privés d'emploi et faciliter leur recherche d'emploi : Pôle emploi. Le 16 décembre 2009, **un décret ministériel crée un répertoire national commun de la protection sociale.** Ce répertoire est accessible en temps réel à partir d'un simple numéro de Sécurité sociale par les agents des organismes chargés de la gestion d'un régime obligatoire de Sécu, des caisses assurant le service des congés payés, de Pôle

emploi, des organismes de la branche recouvrement du régime général, ainsi que des collectivités territoriales et des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale. Il comporte des données à caractère personnel et des informations relatives à chaque bénéficiaire de droits et prestations, collectées par ces mêmes organismes.

En juin 2012, prenant acte de l'échec du SMP – un objectif jamais atteint –, Pôle emploi présente un nouveau plan, avec deux mesures emblématiques.

1. Un accompagnement différencié selon les profils :

- accompagnement renforcé pour les plus fragiles : les conseillers chargés de les accompagner devront suivre au maximum 70 personnes (contre 161 en moyenne actuellement) ;

- accompagnement « guidé » pour ceux qui ont « besoin d'un appui régulier » ;

- un simple « appui » pour les « chômeurs autonomes » dans leur recherche, ainsi qu'un service 100 % Web pour certains demandeurs d'emploi « volontaires ».

Pour des raisons conjoncturelles, Pôle emploi s'apprête à modifier le « suivi de la recherche d'emploi » : il veut inciter un nombre important d'utilisateurs à l'utilisation de l'outil internet. La mise en place d'un accueil téléphonique à travers le 39 49 a constitué la première étape de la « dématérialisation » des travailleurs privés d'emploi. En juin 2011, Pôle emploi choisit de dématérialiser une centaine de lettres types jusqu'à présent adressées aux privés d'emploi par voie postale. Conséquence : + 25 % de radiations administratives (absence à convocation) en juillet 2011.

Il s'agit maintenant de faire évoluer l'outil informatique de Pôle emploi pour que le suivi des travailleurs privés d'emploi se



fasse dans un cadre « 100 % Web » : « Des outils seront mis en place pour automatiser le suivi des engagements et des manquements éventuels, ainsi que pour actualiser la gestion de la liste des demandeurs d'emploi. » Le suivi serait entièrement « dématérialisé » (plus de courrier postal) et se ferait uniquement par mail, téléphone ou « chat ». **Dit autrement : pas moyen d'échapper au sacro-saint « contrôle de la recherche d'emploi », car l'ouverture « volontaire » de l'accès à son « espace personnel » (actuellement interdit aux conseillers Pôle emploi) permettra le renforcement des contrôles... et des radiations ! Tout va être fait pour leurrer l'usager et obtenir son « accord ».**

2. Le contrôle des travailleurs privés d'emploi par des équipes dédiées.

Des réflexions sur la mise en place d'équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi seront menées et pourront donner lieu à une expérimentation en 2013. Le summum sur le contrôle est atteint par une proposition du directeur général de Pôle emploi, Jean Bassères, qui, seul, fait valider l'expérimentation de la création d'un corps de contrôleurs. Il le dit lui-même : « Ils pourront aller jusqu'à contrôler un demandeur d'emploi chez lui et même tracer ses connexions internet. » Ce qui est totalement illégal.

C'est donc bien une volonté répressive qui est organisée par Pôle emploi. Pour résister, nous devons nous regrouper. Nous menons une campagne contre le contrôle social des travailleurs privés d'emploi en proposant un cadre d'informations juridiques et d'actions collectives pour « stopper les radiations » de Pôle emploi. Qu'est-ce qu'on y gagne ? Beaucoup de bons moments et du contrôle social en moins, parce qu'un précaire qui ramène vingt accompagnateurs quand son conseiller à l'emploi ou son travailleur social le fait chier a de grandes chances qu'on lui foute la paix...

CNT 77

Solidarité avec les condamnés de Pôle emploi

La condamnation intervenue le 6 juillet 2012 de nos trois camarades, jugés coupables de s'être défendus pendant une action de soutien le 20 mars, est lourde de conséquences pour le mouvement social. Rappelons les faits : dans le cadre d'une action destinée à faire valoir les droits d'une camarade du syndicat CNT Culture-Spectacle, en conflit avec Pôle emploi, des syndicalistes de la CNT ont installé une table avec distribution de tracts, café et thé au sein de l'agence, sans pour autant en gêner le fonctionnement. Tout en acceptant de négocier sur le dossier, la directrice de l'agence a ordonné la fermeture de celle-ci (qui a continué à fonctionner malgré tout). Suite à cela et à l'attitude très agressive de la directrice, un usager (ou client, comme les appelle maintenant Pôle emploi) parmi la dizaine de présents s'en est pris aux soutiens, les accusant d'être responsables de la fermeture de l'agence. Ce qui a servi de prétexte à la directrice pour appeler la police. Pôle emploi porte l'entière responsabilité des conséquences de cette action en créant d'une part ces situations d'indus, de radiations, de souffrances ou de conflits, et d'autre part en provoquant et organisant la division des chômeurs par les instructions de fermeture des agences en cas d'action collective. Il est nécessaire de combattre la criminalisation d'actions syndicales de ce type qui ont su montrer leur efficacité puisque, dans le cas présent, Pôle emploi a reconnu son erreur quant à un trop-perçu.

LA CNT CANDIDATE AUX ÉLECTIONS DANS LES TPE

La CNT a déposé au niveau national sa candidature aux élections TPE (très petites entreprises), qui permettront d'élire une représentation syndicale pour tous les salariés des entreprises de moins de 11 personnes ou les employés à domicile. Le scrutin se déroulera du 28 novembre au 12 décembre 2012.

Taillés et corvéables pour l'exploitation ?

Aujourd'hui, il nous est demandé, à nous travailleuses et travailleurs des petites entreprises, de choisir une organisation syndicale qui devrait nous représenter... Or ce n'est pas un hasard si les TPE ont les faveurs des patrons et des politiques et si les syndicats y sont très peu présents.

Dans les TPE règne la surexploitation, car, sous prétexte que le patron est visible, on ne devrait pas compter nos heures. S'il est vrai que les patrons, en nous licenciant, nous font à chaque fois profiter de leurs revers de fortune, ils sont bien rares à répartir les bénéfices que nous créons.

Par la sous-traitance, les TPE servent au grand patronat à contourner leurs accords

d'entreprise, fruits de luttes sociales passées, plutôt favorables aux salariés. Les salariés des TPE perdent en salaire social, ce qui gonfle les bénéfices des donneurs d'ordre.

Unis dans nos industries !

La CNT fonctionne en syndicats d'industries (BTP, presse, hôtellerie-restauration, transports, etc.), où se réunissent ensemble salariés des TPE, des PME et des grands groupes.

Les patrons, quant à eux, se disent concurrents, mais se syndiquent au Medef ou à la CGPME pour mieux exploiter leurs salariés isolés. Face à cette concurrence et à l'isolement, opposons nos valeurs de solidarité et de fraternité !

Tes problèmes sont les nôtres

Comme toi, nous subissons de plus en plus difficilement ce travail ennuyeux, stressant, qui nous fait attendre le week-end dès le lundi, qui nous « donne » un salaire si bas qu'il annonce la fin du mois au 15, qui nous impose des temps de transport qui éloignent de la famille, des brimades et du harcèlement à connotations racistes ou sexuelles.

Pour résister, nous mettons en place des permanences juridiques gratuites, des caisses de secours mutuel, des coopératives de production et de consommation, des actions culturelles fondées sur l'échange, la découverte et l'entraide. Car nous ne voulons plus de cette surconsommation individuelle vers laquelle on nous pousse pour relancer la croissance d'un système malade et vorace, dont nous sommes les seules victimes.

Agir avec la CNT !

Si les élections changeaient la vie, ça ferait longtemps que voter serait interdit. Au-delà de l'avertissement que représente le vote CNT aux politiques, aux patrons et aux syndicats qui leurs servent la soupe, notre syndicalisme ne peut se satisfaire d'un seul résultat dans les urnes, même si c'est un succès. Il importe que toutes et tous se syndiquent, afin de se savoir épaulés par un groupe de camarades solidaires.

Ce n'est qu'en mutualisant nos efforts dans les luttes que nous construirons les moyens de notre émancipation.

Camarade ! Vote pour la CNT, rejoins-la !

ÉDUCATION : LE CHANGEMENT CE SERA... UN JOUR

Ce n'est pas la poignée de postes ouverts cette rentrée qui va changer le quotidien des élèves ni les conditions de travail des collègues. La France pointe ainsi toujours aux plus mauvaises places des taux d'encadrement, sans même parler de la rémunération des personnels.

Et le changement ? Pourtant, avec l'accumulation de vacataires et de contractuels laissés par les anciens ministères, le gouvernement tenait là un vivier d'enseignants aptes à augmenter la présence auprès des élèves. La titularisation de ces personnels est bien sûr une priorité ! Mais pas de changement en vue.

En attendant, le ministre joue la diversion avec un nouvel aménagement des rythmes scolaires. S'il est évident que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, il est illusoire de croire que cette simple réforme puisse être réellement déterminante. Quel sera son effet sur des enfants accueillis en garderie parfois dès 7 h du matin et jusqu'à 19 h ? Plus que le simple rythme scolaire, c'est bien la question du rythme de vie de l'enfant et de sa famille qui se pose. D'ailleurs, si le ministre veut s'attaquer aux rythmes scolaires, qu'il clarifie ce que sera le rythme dans la classe même.

Pour l'instant, il ne semble pas vouloir remettre en cause le système de compétences construit par ses prédécesseurs. Pourtant celles-ci, en découpant chaque activité en microdomaines, induisent le bachotage, empêchent la prise en compte de l'apprentissage dans sa globalité et ne permettent pas aux enfants d'apprendre en s'épanouissant. Oser changer de pédagogie, ce serait bien là un véritable changement dans le rythme des enfants !

Malgré un constat d'échec, peu d'annonces concernant l'éducation prioritaire si ce n'est l'évocation d'une refondation ultérieure. En attendant, le dispositif Éclair, ayant simplement vocation à être « repensé », reste en place, et ses règles actuelles sont

maintenues à la rentrée ! La suppression de ce dispositif managérial et déregulateur reste pourtant un préalable incontournable. Le changement, ça viendra !

Du côté de la formation, le ministère ne semble pas non plus vouloir revenir sur la masterisation des concours de l'enseignement, et on ne peut compter sur les quelques milliers d'emplois d'avenir promis pour ouvrir, à tous, les possibilités de poursuites d'études jusqu'à bac + 4. Par ce statu quo, il entérine l'écroulement social dans le recrutement enseignant. Et ça, ça n'est pas près de changer !

Le flou est tout à fait artistique aussi sur l'accompagnement des élèves handicapés. Les EVS et AVS ne savent toujours pas quel sort leur sera réservé à moyen terme. Ces personnels qui, pour certains, ont développé leur savoir-faire pendant cinq ans se retrouvent sans rien du jour au lendemain, laissant les élèves et les équipes enseignantes face au bon vouloir des administrations. Là aussi, ces véritables besoins doivent donner lieu à des créations de postes statutaires. Le changement, c'est pour quand ?

Et si on parlait des changements attendus par les AED, victimes d'une hiérarchie omnipotente ? Ou de l'arrêt du fichage généralisé des élèves et des personnels ? Et même, soyons réalistes, exigeons une école qui enseigne des savoirs polytechniques dans un esprit de coopération ! Une école ouverte sur les familles et les quartiers ! Nous avons dû trop souvent combattre dans nos établissements un attentisme bienveillant de nombreux collègues vis-à-vis de cette alternance électorale. Désormais, les choses sont claires, nous n'obtiendrons rien sans efforts ni rapport de force. Et ça, ça ne changera jamais !



APPEL À SOUSCRIPTION POUR LE « 33 », LOCAL DE LA CNT À PARIS

Le local de la Confédération nationale du travail, situé au 33, rue des Vignoles à Paris, est aujourd'hui menacé, à défaut de réalisation de travaux d'entretien, de rénovation, impliquant de lourdes charges financières, ceci dans le cadre d'une négociation avec la mairie de Paris. Ce qui est en jeu, c'est le maintien à Paris d'un espace de luttes autogéré inscrivant son activité dans l'esprit des premières Bourses du travail, tout en étant ouvert aux conditions du combat social de ce troisième millénaire.

Nous nous adressons donc à ceux pour lesquels le « 33 » représente à la fois un acquis et un lieu historique du mouvement ouvrier et, en même temps, incarne un projet syndical, social, culturel, ouvert sur le quartier du XX^e arrondissement de Paris.

Lancée depuis avril 2012 par l'Union régionale des syndicats CNT de la Région parisienne, la campagne pour la rénovation de nos locaux vient de franchir un palier malgré la période estivale généralement peu propice aux mobilisations. Cela témoigne d'un attachement à l'existence pour un tel lieu autogéré à Paris, dans un quartier populaire, au service des luttes, internationaliste, espace de contre-culture et de débats chargé de mémoire sociale. Et cet élan de solidarité parcourt non seulement l'ensemble du territoire mais commence à trouver un écho par-delà les frontières. Nous vous invitons à renforcer ce combat en



souscrivant, selon deux possibilités. La première consiste à nous demander l'imprimé de virement mensuel (CNT BR, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris), pour un montant choisi par vous, ou à le télécharger (site internet : www.cnt-f.org/urp) et à nous le retourner, accompagné d'un relevé d'identité bancaire. L'autre soutien possible est de nous adresser un don ponctuel par chèque, à l'ordre de CNT, avec la mention « locaux » au dos.

Fin août, notre Union régionale parisienne enregistre les résultats suivants (qui ont encore augmenté en septembre) : 18 000 euros de dons et 1 500 euros de prélèvements mensuels.

L'effort demandé à tous les adhérents-es, sympathisants-es concerne certes les dons ponctuels, mais également la participation à la souscription mensuelle, qui nous assure une rentrée régulière de fonds pour les années à venir. Et c'est à ce niveau que se situe la bataille menée par les syndicats de la CNT en Région parisienne, appuyée par des syndicats ou militants d'autres départements. La réussite de notre campagne implique que se mobilisent 200 souscripteurs, individus ou syndicats, pour le prélèvement mensuel. Là est la condition de la préservation d'un espace autonome, indépendant financièrement, qui ne peut compter que sur l'implication de ceux et celles qui ont peu, mais qui entendent le partager dans le cadre d'une démarche collective, alternative et autogestionnaire.

Alors comme eux et elles, dites « 33 » ET SOUSCRIVEZ MAINTENANT !

Ciné-SUB.version : émancipation et culture de classe

Près de 150 personnes sont passées, ce samedi 22 septembre, pour la journée de lancement de notre quatrième saison du « Ciné-SUB.version ». Beaucoup, alertés par les annonces de presse, étaient venus pour chiner dans la brocante thématique (cinéma). D'autres, passant simplement, ont été intrigués par notre banderole d'entrée. Si pour cette « avant-première » nous n'avons pas fait le plein d'exposants, nous ne doutons pas, avec les nombreux contacts pris, que la prochaine aura un plus grand impact. La projection de 1900 de Bertolucci rassembla une vingtaine de spectateurs dont un seul assista de bout en bout aux 5 h 20 du film. Ce dernier peut, bien sûr, se considérer comme membre d'honneur de cette quatrième saison, débutée par une épreuve de marathon cinéphilique. Dans la lignée de « l'Avenir cinématographique » (1910), du « Cinéma social » (1911), émanation de l'Union des syndicats de la Seine, du « Cinéma du peuple » (1913), de « Ciné liberté » (1936), des « Groupes Medvedkine » (1967) et de tant de travailleurs oubliés qui forgèrent des outils d'expression de la classe ouvrière, notre syndicat poursuit, au travers de son Ciné-Club, l'œuvre d'émancipation qui ne pourra se réaliser sans la reconstruction d'une culture de classe.

Prochaines séances :

- Samedi 24 novembre, projection du film *The Rocky Horror Picture Show*. Venez équipés... et couverts !
- Samedi 8 décembre, spécial enfants. Images à la pelle, après-midi bonne pioche ! Films d'animation internationaux. Animations, déguisements et goûter offert !

Contacts : sub2@wanadoo.fr / 06 48 37 85 44.



Permanences syndicales

- La **CNT INTERPRO 92**, créée depuis un peu plus d'un an maintenant, à déjà déclaré une section syndicale au sein de la mairie de Nanterre. Le syndicat met en place une permanence tous les 1^{ers} mardis de chaque mois (ou sur rendez-vous), de 19 h à 21 h, à la Maison des associations, 11, rue des anciennes mairies, 92000 Nanterre, RER A-Nanterre ville. Contact : interpro92@cnt-f.org
 - Une **permanence régionale** a été mise en place chaque lundi, de 14 h à 19 h, au local de la CNT Région parisienne, au 33, rue des Vignoles, 75020 Paris, M^o Avron/Buzenval (avec vente de livres CNT et occasions, prise de contacts, etc.).
 - Également d'autres permanences :
 - à Chelles (**CNT 77**), au 1 bis, impasse Émilie, mercredi, de 18 h à 20 h ;
 - à Choisy-le-Roi (**CNT 94**), à la Maison des syndicats, 27, boulevard des Alliés, 1^{er} étage, salle Beauré, vendredi, de 17 h à 19 h ;
 - à Saint-Ouen-l'Aumône (**CNT 95**), à la Maison des syndicats, 6, rue de la Chapelle, mercredi, de 14 h 30 à 18 h 30.
- Toutes les autres permanences de syndicats sont sur www.cnt-f.org/urp**